

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 01 décembre 2023**

| | |
|---------------------------------|---|
| Date convocation : | <i>un décembre deux mille vingt-trois, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL</i> |
| Membres en exercice : 10 | Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY |
| Présents : 7 | |
| Votants : 7 | Absent(e)s et représenté(e)s: |
| Pour : 7 | Excusé(e)s: Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy MONET |
| Contre : 0 | |
| Abstentions : 0 | Absent(e)s: |
| | Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET |

Objet: Nomination d'un régisseur titulaire et d'un suppléant pour le Village de gîtes

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante l'obligation de désigner un régisseur titulaire et un régisseur suppléant pour la gestion des fonds destinés au budget annexe du Village de gîtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Madame Catherine COUDERC, régisseur titulaire et Madame Karine HEBRARD, régisseur suppléant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le . 11 / 12 / 2023

et publié ou notifié

François Rouveyrol

 